

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'une convention de partenariat avec le Conseil Départemental pour l'événement du Cantal Tour Sport Été 2024

Vu le Code général des collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2024-CC-085 en date du 11 avril 2024 portant délégation d'attributions du Conseil au Président ;

Considérant la proposition de convention de partenariat par le Conseil Départemental pour l'organisation du Cantal Tour Sport le 23 juillet 2024 sur le site du Lioran ;

Considérant que le Cantal Tour Sport est une manifestation itinérante sportive organisée durant la période estivale par le Conseil départemental du Cantal. Cette manifestation permet de découvrir 11 sites emblématiques du Cantal et de pratiquer gratuitement diverses activités sportives notamment sur les lacs de barrage. Il contribue, de plus, à l'animation et la dynamisation des zones rurales et touristiques du département ;

DECIDE

Article 1 : De conclure et signer la convention de partenariat avec le Conseil Départemental dans le cadre de l'organisation du Cantal Tour Sport Été 2024 qui aura lieu le mardi 23 juillet 2024 sur le site du Lioran ;

Article 2 : Que Hautes Terres Communauté s'engage à prendre en charge un panier repas du midi (livraison et paiement) des bénévoles (environ 120 personnes) et à assurer le relais et la participation à la diffusion de la communication sur le territoire ;

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain conseil communautaire ;

Article 4 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président



Didier ACHALME

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.